



Conseil pour assurance en responsabilité civile du Syndic non pro

Par Cathycoco

Bonjour,

Nous sommes actuellement en train de basculer en syndic coopératif et nous recherchons une assurance en responsabilité civile pour ce syndic.

Auriez-vous des sociétés à nous recommander s'il vous plaît ?

En vous remerciant par avance pour votre retour, je vous souhaite une bonne journée.

Bien cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce n'est pas le but d'un forum juridique de préconiser des produits.

Certaines associations de copropriétaires proposent des études comparatives ou des tarifs préférentiels.

Faites jouer la concurrence.

Par Jet

Bonjour,

Normalement, comme un syndic dit coopératif est obligatoirement membre du conseil syndical (articles 17-1 et 25 de la loi du 10 juillet 1965), si vous avez fait les choses correctement, il est déjà assuré (article 21-4 de la loi du 10 juillet 1965) en tant que membre (du conseil syndical).

BC.